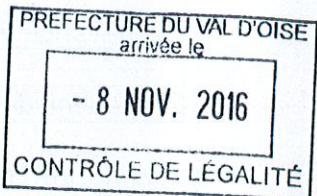


# VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE

## DECISION DU MAIRE

N° 2016-098

en date du 4 novembre 2016



### **OBJET : TARIFICATION DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

**Vu** l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,

**Vu** l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession,

**Vu** l'article L 2223-15 du CGCT relatif à la tarification des concessions,

**Vu** les articles L 2122.22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre des décisions dans certains domaines notamment la fixation des tarifs publics de certains services,

**Vu** la délibération n° 02-122 du 18 octobre 2002 portant sur les tarifs des concessions funéraires,

Vu la délibération n° 09-094 du 22 octobre 2009 portant sur la fixation d'une redevance de dispersion des cendres,

**Vu** la délibération n° 10-005 du 19 février 2010 portant sur la création de cavurnes et la fixation du tarif pour une concession de 30 ans,

**Vu** la délibération n° 2012-122 du 21 décembre 2012 portant sur la fixation du tarif de renouvellement pour 30 ans, de la concession du columbarium,

**Vu** la délibération n° 2015-113 du 19 novembre 2015 donnant délégation de pouvoir du Maire, en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la décision du Maire n°2015-004 en date du 28 janvier 2015,

**Vu** la décision du Maire n°2016-071 en date du 9 septembre 2016, qu'il convient de rapporter,

**Considérant** les dénominations actuelles des concessions, taxes, redevances et vacations de police :

Concessions	
Concession avec caveau 15 ans 1 <sup>ère</sup> demande et renouvellement	250 €
Concession avec caveau 30 ans 1 <sup>ère</sup> demande et renouvellement	450 €
Cellule columbarium 15 ans 1 <sup>ère</sup> demande et renouvellement	750 €
Cellule columbarium 30 ans 1 <sup>ère</sup> demande et renouvellement	1300 €
Cavurne 15 ans 1 <sup>ère</sup> demande et renouvellement	125 €
Cavurne 30 ans 1 <sup>ère</sup> demande et renouvellement	225 €

<b>Taxes</b>	
Inhumation de corps	Gratuit
Exhumation / corps	100 €
Droit entrée au caveau provisoire	25 €
Indemnité journalière	
- par jour du 3° au 15° jour	15 €
- par jour du 16° au 30° jour	25 €
<b>Redevance</b>	
Redevance de dispersion des cendres	Gratuit
<b>Vacations</b>	
Vacations de police	25 €

**Considérant** qu'il convient de retirer les mentions « avec caveau » qui peut porter à confusion au moment de la vente de la concession,

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

De rapporter la décision du Maire n°2016-071 en date du 9 septembre 2016.

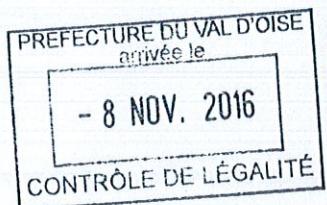
**ARTICLE 2**

De modifier l'intitulé des concessions 15 et 30 ans, comme suit :

<b>Concessions</b>	
Concession 15 ans	250 €
1 <sup>ère</sup> demande et renouvellement	
Concession 30 ans	450 €
1 <sup>ère</sup> demande et renouvellement	
Cellule columbarium 15 ans	750 €
1 <sup>ère</sup> demande et renouvellement	
Cellule columbarium 30 ans	1300 €
1 <sup>ère</sup> demande et renouvellement	
Cavurne 15 ans	125 €
1 <sup>ère</sup> demande et renouvellement	
Cavurne 30 ans	225 €
1 <sup>ère</sup> demande et renouvellement	
<b>Taxes</b>	
Inhumation de corps	Gratuit
Exhumation / corps	100 €
Droit entrée au caveau provisoire	25 €
Indemnité journalière	
- par jour du 3° au 15° jour	15 €
- par jour du 16° au 30° jour	25 €
<b>Redevance</b>	
Redevance de dispersion des cendres	Gratuit
<b>Vacations</b>	
Vacations de police	25 €

**ARTICLE 3:**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.



Nathalie GROUX  
Maire de Beaumont-sur-Oise